



# Assemblée générale

Distr. limitée  
21 juin 2000  
Français  
Original: anglais

---

## Vingt-troisième session extraordinaire Comité ad hoc plénier

### Projet de rapport

*Rapporteur* : Mónica Martínez (Équateur)

## Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing

### Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action

#### Additif

1. Le Comité ad hoc plénier a examiné l'alinéa i) du paragraphe 103 et l'alinéa j) du paragraphe 127 du projet de document de la vingt-troisième session extraordinaire [A/S-23/2/Add.2 (Part IV)] à sa \_\_\_e séance, le 9 juin 2000.
2. À la même séance, le Comité a approuvé les modifications indiquées ci-après et a recommandé à la session extraordinaire d'adopter le texte modifié des paragraphes en question :
  - a) L'alinéa i) du paragraphe 103 a été remanié comme suit :

« Adopter et promouvoir une démarche globale pour réagir contre toutes les formes de violence et de mauvais traitements contre les filles et les femmes de tous âges, y compris les filles et les femmes handicapées, ainsi que les femmes et les filles vulnérables et marginalisées afin de répondre à leurs différents besoins, pour ce qui est notamment de l'éducation et de la fourniture de soins de santé et de services sanitaires appropriés ainsi que de services sociaux de base; »
  - b) L'alinéa j) du paragraphe 127 a été supprimé.